

CONSEIL MUNICIPAL du 15 septembre 2022

Convocation du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Dellerie, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Jacques DELLERIE, Maire, Mme Claude HAUZAY, MM. Daniel HAREL, Michel DALLONGEVILLE, adjoints. Mmes Pierrette BERNARD, Delphine SIMON, Ghislaine CARPENTIER, Alexandra LEPRETTRE, Ludivine MARTOT, MM. Thierry COLLARD, Julien HOUCARD.

Absents excusés : Estelle DALLONGEVILLE, Clément SAVALLE

Absents : Mickaël BARON, Marc MOUCHELET.

Le compte-rendu de la séance du 4 août 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- Le container à textile n'a pas encore été déplacé.
- Nous n'avons toujours pas de nouvelles du PLU.
- Antenne 4G : la Communauté Urbaine finalise la convention avec Orange pour la pose sur le château d'eau.
- Inondations : Monsieur le Maire informe qu'il y a eu une réunion le samedi 10 septembre dernier avec les sinistrés de la Vallée Sandouville/Oudalle. Une étude doit être faite par la Communauté Urbaine, car les frais seraient très importants pour empêcher les ruissellements et les risques d'inondations ; les riverains réfléchissent à des « petits aménagements ».
- Éclairage public : pour l'instant statu quo sur le choix entre l'extinction de l'éclairage la nuit ou la baisse de l'intensité.
- Le feu d'artifice 2023 aura lieu le 14 Juillet, en accord avec le prestataire « le 8^{ème} Art »
- Michel Dallongeville n'a pas trouvé, pour l'instant, de modèle de convention à rédiger avec les associations pour l'occupation des locaux communaux. (ou alors bien trop complexes pour nos petites associations).
- Pour répondre à la question sur le passage piéton sur la RD 80, Jacques Dellerie précise que la Direction des Routes s'y oppose totalement sur les routes départementales en campagne.

- Pose de miroirs pour sortir au chemin de l'Estuaire et au chemin de la Brise (revoir le réglage) plus 2 autres posés dans le village.
- Remplacement de quelques panneaux de rues.
- Une entreprise vient demain pour installer un instrument pour mesurer la qualité de l'air avant l'installation d'une nouvelle entreprise sur la Zone Industrielle, sur le site laissé par la cimenterie Lafarge.
- Cantine : le prix est inchangé depuis 2015 (sujet évoqué dans l'actualité), soit 3,15€ pour les enfants et 4,50€ pour les adultes.
- Printemps/été prochains : pose de panneaux photovoltaïques sur l'annexe du bâtiment technique.
- La licence IV qui, lors de la création du Restaurant l'Armada au Pont de Normandie, avait été très difficile à obtenir, risque de nous être retirée, en faveur d'une société du Havre et ce, malgré l'opposition du maire et également de la Chambre du Commerce et de l'Industrie. Des démarches (et de nombreux courriers) sont en cours pour la garder, sachant, en plus, que des appels d'offres ont été faits pour rouvrir le restaurant.
- Pour le recours du Tribunal contre l'antenne 4G contre la commune et à la demande du collectif des riverains l'affaire est classée et la commune n'a rien à verser.
- Jacques Dellerie évoque les discussions faites à la Communauté Urbaine avec l'extension du tramway. Il réclame un parking au niveau de la Brèque pour nos communes : plus intéressant qu'au Stade Océane.

DELIBERATIONS

- Projet de Sophie Provaux : « Découverte de la Ferme » compte 5 sorties à Epaville pour un coût de 82€/enfant.
Le maire propose de demander 20€ aux familles, sachant qu'il faudra 5 transports avec le car.
- Vente de la petite parcelle de terrain en pointe derrière les noisetiers au city stade du parc de jeux. Vente à M.Dumesnil du Castillon qui a des terres agricoles mitoyennes.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

- CLECT : Evaluation des charges, mal calculées lors du transfert, pour approuver des modifications du montant des charges transférées ;
 - pour la cantine Ulis de Saint Romain de Colbosc
 - pour la mutualisation des services d'information numérique avec Saint Romain de Colbosc
 - pour la commune d'Epouville
 - pour la ville du Havre

- pour la modification du temps de travail des agents il faut d'abord faire la demande au comité technique du Centre de Gestion, puis, après l'avis nous pourrions délibérer en novembre.

- Un service civique a été demandé à l'école

TRAVAUX

Michel Dallongeville fait le bilan des travaux terminés et ceux à prévoir.

- Le problème de cellule de détection d'allumage à la salle des fêtes du côté cantine serait un problème matériel.
- Des prises supplémentaires seront posées dans les écoles pour analyseur d'air.
- Un devis est en cours pour la pose de stores au-dessus de la verrière de la mairie.
- La centrale de l'alarme de la salle des fêtes est hors d'usage, il faut la remplacer ainsi que les claviers.
- Une petite fuite dans la salle des fêtes au niveau d'un puits de désenfumage est à revoir.
- Règlement de la Salle des Fêtes : à noter une modification pour préciser aux locataires que les chariots de rangement des tables et des chaises ne restent pas dans la salle et seront manipulés par eux seuls (le vendredi lors de la prise de la salle et le lundi lors du rangement), le personnel communal n'étant là que pour le contrôle et ce, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Etude du lotissement communal : Ludivine Martot demande où en est le projet. Dès que le PLU sera opérationnel, il faudra remettre en route la commission. Revoir nos choix de constructions, de répartitions entre locatifs, acquisitions de parcelles pour construire, une MAM, un béguinage pour les anciens....
- Alexandra Leprettre demande si on ne peut pas faire appel au civisme des gens pour les règles de bon voisinage, notamment le bruit.
- Ludivine Martot demande si la sente piétonne le long de la RD80 est plutôt réservée aux piétons ou aux cyclistes. Jacques Dellerie explique qu'elle est plutôt piétonne mais les parents avec les enfants à vélo y sont plus en sécurité.

Séance levée à 19h40